

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
du 20 décembre 2023

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 551-1 et L. 551-10 ;
 Vu la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant attribution de compétences au conseil communautaire de Limoges ;
 Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux collectivités confiant par l'organe adhérent sa compétence ;
 Considérant que Mme Marie CROUZOUOLON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et de Directeur des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement ;
 Considérant que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, effectivement aux dispositions de l'article L. 551-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice du cycle de l'eau et Directeur des espaces naturels au sein du Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logo KIMOOL, toutes conditions générales d'achat et tous ordres de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre antérieurs à 2024, HT des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Descriptifs mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations, justificatifs de capacité, attestation de bon état d'un prestataire relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Demandes de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Déclarations d'acceptation de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directions du cycle de l'eau et des espaces naturels ;
- Avis de conformité des raccordements aux réseaux d'eau et d'assainissement ;
- Devis de travaux pour le compte des usagers et aménageurs ;
- Courriers de réponse aux demandes émanant des riverains dans le cadre des procédures relatives aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'informations administratives ou de de conformité ou de fonctionnement sur place ;
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatifs à la prise de rendez-vous, aux grilles de consultation, aux engagements de consultation ;
- Courriers de consultation pour le service public d'assainissement non collectif ;
- Courriers de réponse aux demandes de visite d'usine concernant les règles de la Station d'Épuration (SEPT) et de la station de l'eau et les protocoles d'écoulement.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUOLON, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24668_CROUZOUOLON.pdf
(.pdf, 155,9 Ko)



TÉLÉCHARGER